

2CBD
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
39 rue Désiré Mathivet - 71700 TOURNUS
823 271 895 RCS MACON

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 29 SEPTEMBRE 2025

Les soussignés,

Madame Claire BERTIN

demeurant Rue Principale, 71700 UCHIZY
titulaire de 49 parts sociales en pleine propriété

Madame Cloé DROTHIER

demeurant 8 rue de la Boutière, 71150 CHAGNY
titulaire de 51 parts sociales en pleine propriété

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2CBD désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2CBD et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes relatives à la constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés constate à l'unanimité, qu'à la suite de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

Certifié conforme, le 29 septembre 2025

Claire BERTIN

Cloé DROTHIER